

170

DB33

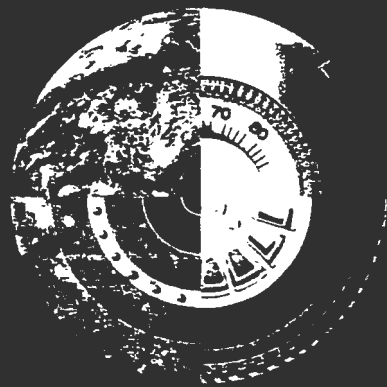
Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

Beauharnois

AUD 6211-03-064

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Agence
de l'efficacité
énergétique



RAPPORT
D'ACTIVITÉS

20

11

Diffusion

Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau B405
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-6379
1 877 727-6655 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-5828
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2001
Dépôt légal – 3^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-37750-8
Publication no AEE01-06-001

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du ministre	6
Lettre du président du conseil d'administration	7
SECTION 1	
Organisation et fonctionnement	8
1.1 La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique	8
1.2 L'offre de produits et de services	8
1.3 Le conseil d'administration de l'Agence	10
1.3.1 Ses membres	10
1.3.2 Ses principales activités	11
1.4 L'organigramme et le personnel	12
1.5 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	13
SECTION 2	
Activités de l'Agence en 2000-2001	14
2.1 Le plan de développement 2000-2001	14
2.2 Les activités – Volet sectoriel	14
2.2.1 La clientèle résidentielle	17
2.2.1.1 L'habitation neuve : Novoclimat	17
2.2.1.2 L'habitation existante : diagnostic énergétique et ÉnerGuide	18
2.2.1.3 La clientèle à faible revenu	19
2.2.1.4 Les jeunes et la clientèle scolaire	20
2.2.1.5 Les équipements et les appareils	21
2.2.1.6 Les logements multifamiliaux	21
2.2.2 La clientèle institutionnelle	22
2.2.2.1 Le programme d'intervention dans le secteur institutionnel	22
2.2.2.2 Le secteur municipal	22
2.2.2.3 La santé et l'éducation	23

2.2.3 La clientèle industrielle	23
2.2.3.1 Le programme de promotion de l'efficacité énergétique	23
2.2.4 Le transport et ses clientèles	25
2.2.4.1 L'élaboration d'interventions particulières	25
2.2.4.2 Le soutien aux activités de sensibilisation	26
2.3 Les activités – Volet corporatif	26
2.3.1 L'établissement d'indicateurs et l'évaluation de potentiels	26
2.3.2 L'action internationale	27
2.3.3 Les activités d'information	27
2.3.4 La gestion interne	28
 Annexe :	
États financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2001	29



Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous déposer le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2000-2001 se terminant le 31 mars 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application de la
Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jacques Brassard'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Jacques Brassard

Monsieur Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (L.R.Q., c. A- 7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2000-2001 se terminant le 31 mars 2001. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence le 31 mai 2001.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le président du conseil d'administration
de l'Agence de l'efficacité énergétique,



Henri Desmeules, ing.

Organisation et fonctionnement

1.1 La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique

Créée en 1997, l'Agence de l'efficacité énergétique a pour mission, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Afin de remplir adéquatement sa mission, l'Agence a ciblé des créneaux d'intervention. Son rôle consiste notamment à offrir des produits et des services variés tout en soutenant professionnellement et financièrement les consommateurs d'énergie. L'Agence doit également jouer un rôle de veille stratégique dans son domaine d'expertise. Elle s'assure, par le fait même, d'acquérir la connaissance nécessaire à la prise de décisions et de la transmettre aux utilisateurs d'énergie. Pour ce faire, elle s'appuie sur son personnel qui possède une expertise et un savoir-faire dont bénéficie l'ensemble de la collectivité québécoise. Ce personnel se caractérise aussi par sa pluridisciplinarité : conseillers en efficacité énergétique, économistes, ingénieurs, architecte, spécialiste en éducation, conseillers en communication, etc.

L'Agence dispose également d'un budget annuel de près de 6 millions de dollars dont la moitié est disponible pour offrir un soutien financier à la réalisation de projets et d'activités en efficacité énergétique.

1.2 L'offre de produits et de services

L'Agence offre différents produits et services qui lui permettent de faire la promotion de l'efficacité énergétique, et ce, sous diverses formes et auprès de différentes clientèles. Le tableau 1 présente les produits et services de l'Agence.

TABLEAU 1

PRODUITS ET SERVICES DE L'AGENCE

Projets de démonstration

- Projet original réalisé pour les clientèles, en collaboration avec des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une approche ou d'une application nouvelle qui offre un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui est reproductible.

Matériel et outils d'information, de formation et d'éducation

- Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Web, centre de documentation, expositions, stands, conférences, congrès, produits multimédias, vigie, trousse d'intervention, etc.
- Veille stratégique et activités prospectives.
- Diffusion de ces divers outils aux clientèles.

Programmes en efficacité énergétique

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention correspondants, en collaboration avec divers partenaires pour atteindre les objectifs définis.

Appui à l'exportation

- Assistance technique et organisationnelle aux entreprises afin de les aider à accéder à des marchés prometteurs en
 - facilitant l'accès aux organismes internationaux de financement;
 - offrant de l'information sur les marchés étrangers;
 - organisant et en accueillant des missions commerciales.

Avis gouvernementaux, encadrement législatif et soutien au cadre normatif

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à divers organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.
- Propositions de modifications aux lois, règlements ou normes sous la responsabilité de l'Agence et mise en application de ces modifications.

1.3 Le conseil d'administration de l'Agence

1.3.1 Ses membres

Les affaires de l'Agence sont administrées par un conseil d'administration composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus cinq ans, et du directeur général de l'Agence, qui en est membre d'office. Le 7 février 2001, le Conseil des ministres procédait à de nouvelles nominations, faisant en sorte qu'au 31 mars 2001, les membres du conseil d'administration de l'Agence sont :

Henri Desmeules, président

Monsieur Desmeules, ingénieur, a été sous-ministre adjoint au ministère des Transports du Québec, jusqu'en 2000

Johanne Desrochers

Madame Desrochers est présidente-directrice générale de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec

Ghislaine Larocque

Madame Larocque est vice-présidente, Ventes et service à la clientèle, Hydro-Québec

Guylaine Lehoux

Madame Lehoux est directrice du marketing, Gaz Métropolitain

Pierre Martel

Monsieur Martel est vice-président principal, Ventes et exploitation, Ultramar ltée

Jean Paradis

Monsieur Paradis est enseignant au cégep d'Alma

Denis Tanguay

Monsieur Tanguay est directeur général de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

Lise Drouin

Madame Drouin a été directrice générale par intérim de l'Agence jusqu'en mars 2001

Pendant l'année 2000-2001, le conseil d'administration a été constitué des personnes suivantes :

Michel Dallaire, président

M. Dallaire est président de Michel Dallaire et associés, architectes

Louise Rozon, 1^{re} vice-présidente

Madame Rozon est directrice d'Option consommateurs

Robert Bérubé, 2^e vice-président

M. Bérubé est directeur de projets, Groupe LMB Experts-Conseils inc.

Sophie Brochu

Madame Brochu est vice-présidente, Développement des affaires, Gaz Métropolitain

Christian Fournelle

M. Fournelle est directeur des ventes et marketing, Vatech transformateurs Feranti-Packard Québec inc.

Ghislaine Larocque

Madame Larocque est vice-présidente, Ventes et service à la clientèle, Hydro-Québec

Jean-François Lefebvre

M. Lefebvre est président du Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Pierre Martel

M. Martel est vice-président principal, Ventes et exploitation, Ultramar ltée

Louis Robert

M. Robert était directeur de la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud

Pierre Vézina

M. Vézina est directeur énergie, Association des industries forestières du Québec

Normand Bergeron,

directeur général de l'Agence de l'efficacité énergétique jusqu'en octobre 2000

1.3.2 Ses principales activités

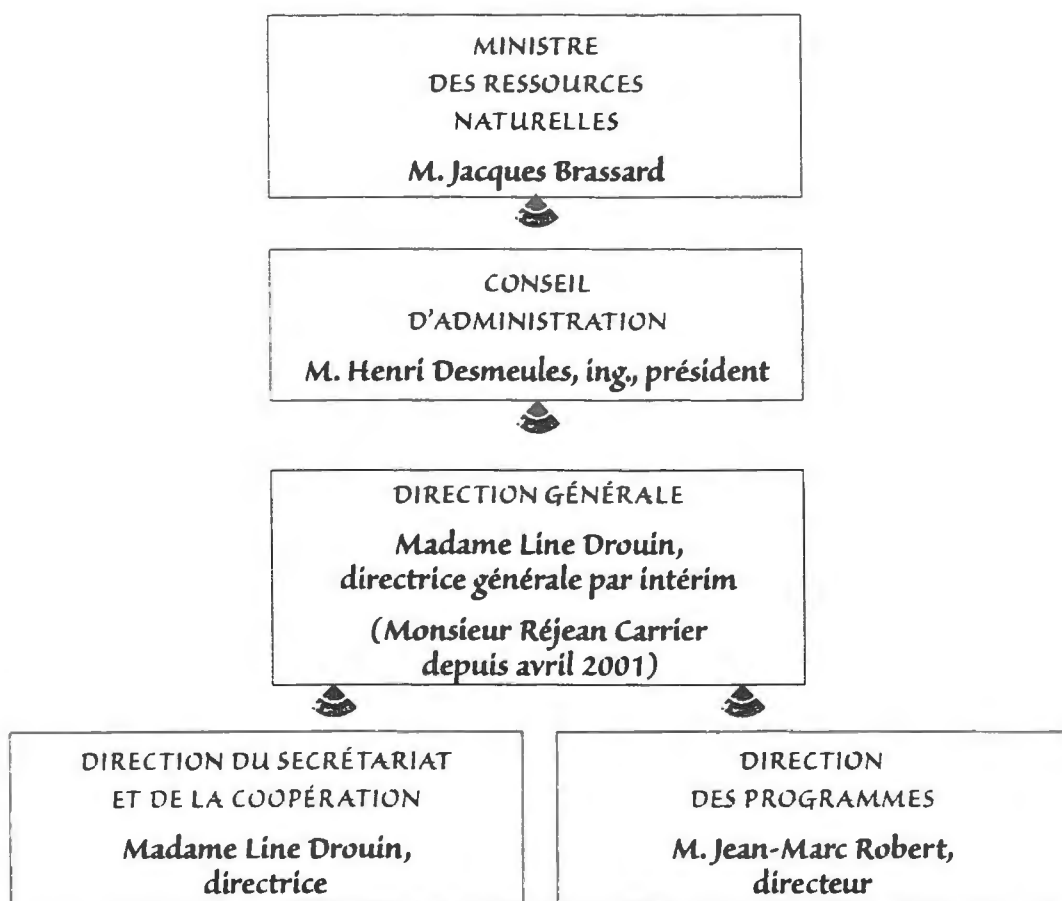
Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le conseil d'administration de l'Agence a tenu neuf séances régulières, menant à l'adoption de cinquante-neuf résolutions. Le comité exécutif, formé du président, d'un vice-président et du directeur général, s'est réuni à deux reprises et a adopté quatre résolutions.

L'Agence a accordé un soutien financier à soixante-sept nouveaux projets. Seize projets de démonstration ont été entrepris, pour un soutien financier de plus de 468 000 \$. Vingt-sept nouvelles ententes de partenariats ont également été conclues, après approbation par le conseil d'administration. L'aide financière accordée par l'Agence à ses partenaires totalise plus de 1 080 000 \$.

Le conseil d'administration a également réservé un budget de 450 000 \$ afin de soutenir des interventions dans les arénas du Québec. Le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans ces bâtiments, dont les propriétaires sont en majorité des municipalités, est estimé à plus de 40 %. Le budget accordé permettra de stimuler et d'amorcer des projets innovateurs.

Dans le secteur industriel, le conseil a autorisé la mise en place d'un projet pilote visant à valider une approche fondée sur l'usage de l'énergie plutôt que sur le type d'entreprise. Ainsi, une somme de 200 000 \$ a été réservée afin de réaliser des interventions visant les systèmes d'air comprimé dans les usines québécoises.

1.4 L'organigramme et le personnel



Le personnel

Chefs d'équipe

Lysane Montminy
Luc Morin

Conseillers en communication et éducation

Sylvie Côté
Serge Laurendeau
Sylvie Lebreux

Personnel de soutien aux opérations

Maryse Beaulieu
Johane Beaudoin
Chantal Boiteau
Line Croteau
Aline Dontigny
Lucette Fraser
Dyan Laflamme
Lisette Montreuil
Jean-Yves Tremblay

Conseillers

en efficacité énergétique

Denis Bourret
Mario Canuel
Gilles D'Amours
Chantal Dallaire
Sophie Giner
Guy Gosselin
Douglas Labelle
André Lacroix
Luc Lamontagne
Benoit Légaré
Robert Ménard
Simon Thivierge
Michal Zaczekiewicz

Conseillers en administration et en relations internationales

Lucie Plante
Yves Robertson

1.5 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, trois actions ont été posées au sein de l'Agence de l'efficacité énergétique.

La responsable de la Loi sur l'accès a participé au programme de formation concernant la protection des renseignements personnels. Cette session de formation a été offerte par l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

En outre, l'Agence s'était fixée les priorités d'action suivantes en matière de protection des renseignements personnels :

- adopter des règles spécifiques relatives à la protection des renseignements personnels lors de sondages réalisés par l'Agence ou ses mandataires;
- offrir une activité de sensibilisation aux membres du personnel de l'Agence.

Ainsi, au cours de l'exercice 2000-2001, la Commission d'accès à l'information a approuvé les règles spécifiques applicables en matière de sondage. De plus, tous les membres du personnel ont participé à une session de sensibilisation et de formation sur la protection des renseignements personnels.

Activités de l'Agence en 2000-2001

2.1 Le plan de développement 2000-2001

Le plan de développement 2000-2001 faisait état de quatre objectifs stratégiques, soit :

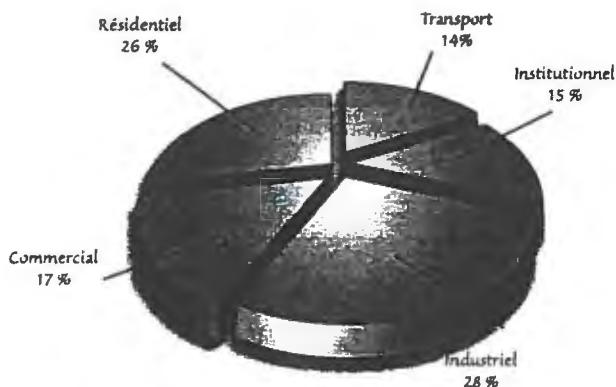
- établir des objectifs mesurables
 - potentiels d'efficacité énergétique
 - indicateurs d'efficacité énergétique;
- fournir à la clientèle, par divers modes, une information pertinente à la prise de décision;
- contribuer au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique québécoise;
- offrir des produits et des services de qualité, consolider le savoir-faire de l'Agence et évaluer ses activités.

Le plan d'action qui a découlé de ces objectifs s'appuyait sur d'importants partenariats, notamment avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, la Centrale des syndicats du Québec, la Chambre de commerce du Québec et les Forums énergie, et l'Office de l'efficacité énergétique. Les réalisations décrites aux volets sectoriel et corporatif qui suivent font état du niveau d'atteinte de ces objectifs.

2.2 Les activités – Volet sectoriel

En 2000-2001, l'Agence a poursuivi les programmes pour lesquels des fonds particuliers lui ont été attribués au cours des années précédentes. De plus, elle a mis de l'avant une multitude de projets : activités d'éducation et d'information, interventions dans le milieu et acquisition de connaissances des différents secteurs d'activité économique. Le soutien accordé se répartit entre ses diverses clientèles comme l'indique le graphique suivant.

RÉPARTITION PAR CLIENTÈLE



Les différentes activités sectorielles auxquelles l'Agence s'est associée en 2000-2001 sont présentées dans le tableau qui suit. Elles sont regroupées en deux blocs, soit les activités de sensibilisation et les projets de démonstration ou de recherche et développement.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Assemblée nationale
Association de la construction du Québec – Estrie
Association de la construction du Québec – Montérégie
Association des gestionnaires de parcs immobiliers
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
Cahier spécial dans <i>Le Soleil</i> – Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain
Caravane de l'efficacité énergétique – Centre de formation en environnement et en récupération
Centre communautaire en efficacité énergétique
Comité central de l'environnement (CS Montréal)
Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEQ-TTA)
Conseil du loisir scientifique - Estrie
Conseil régional de l'environnement de Québec
Défi-transport - Union québécoise de conservation de la nature
Éco-action
Énergie solaire Québec
Expo-sciences - Conseil de développement du loisir scientifique

Gala Oriflamme – Société en commandite Gaz Métropolitain

Les Éditions Efficasol

Magazine Protégez-vous

Maison en transition - Salon national de l'habitation de Québec

Ordre des ingénieurs (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Prix DOMUS - APCHQ

Projet ville de Montréal - Jacques Beaulieu consultant

Publications BLD - Les Débrouillards

Série Qui rénove ? - Artaud communication

Série télévisée Habitation – Tandem productions

Série télévisée Habitamag - Télé Mag 24

Société des professeurs de géographie

Ville de Laval

PROJETS DE DÉMONSTRATION OU DE R & D

AQME – appui aux événements thématiques

Aqua-Calor inc. - développement d'un chauffe-eau instantané électrique

Association des arénas du Québec - étude sur le potentiel d'efficacité énergétique dans les arénas

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (Un air d'avenir phase 2) - inspection des véhicules lourds

Bombardier inc. - étude de faisabilité sur la ventilation

Cab Comfort inc. - développement d'un système de chauffage pour les cabines de camion

Centre d'expérimentation de véhicules électriques du Québec - expérimentation de véhicules électriques

Chambre de commerce de Chicoutimi - vitrine technologique

Chambre de commerce Saint-Laurent - recherche d'information sur l'efficacité énergétique reliée à la gestion des déchets

Commission scolaire Rivière-du-Nord - développement d'outils de gestion pour les commissions scolaires

Doubletext inc. - fermeture du réseau d'eau servant aux procédés et récupération de l'énergie

Éconoler international (guide) - production d'un guide

Frygi cube international inc. - développement d'un système d'accumulation à changement de phase pour la réfrigération des camions
GREEN-développement d'indicateurs - recherche sur les potentiels
Groupe de recherche en macroécologie (Climaction) - étude
Habitat-Vivant (marché central) - utilisation de la géothermie pour un centre commercial d'envergure
INRS-Énergie – amélioration de l'efficacité énergétique de l'électrolyse
Institut canadien de recherches en génie forestier - sensibilisation des chauffeurs de camions forestiers
Négawatts Production inc. - mesure de la pérennité dans les changements de comportement
OMHQ-SOMHAC - chauffe-eau instantané au gaz
RSSS de Montréal - étude sur les problèmes de surchauffe dans les hôpitaux
Stanley Towers Apartments inc. - conversion d'un système de chauffage et de climatisation à une tour de logements
TN Conseil inc. - R & D sur le chauffage scolaire passif
Ville de Deux-Montagnes - récupération d'énergie des eaux de l'émissaire par micro-turbine
Ville de Montréal - nouvelle technologie en aréna
Ville de Victoriaville (Aréna) - projet de démonstration d'un aréna
Vivre en ville - Colloque sur les collectivités viables

2.2.1 La clientèle résidentielle

2.2.1.1 L'habitation neuve : Novoclimat

En mars 1999, l'Agence se voyait accorder un budget de 1,5 million de dollars pour mettre sur pied un programme d'efficacité énergétique ciblant les nouvelles constructions, appelé Novoclimat. L'objectif est de susciter et de soutenir des initiatives afin d'améliorer la performance énergétique des habitations neuves, et de contribuer au développement d'une industrie de la construction soucieuse de l'efficacité énergétique. Les exigences techniques Novoclimat visent à diminuer la consommation d'énergie de chauffage jusqu'à 25 % et à assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

La première année du programme a été consacrée principalement à l'élaboration du concept et au déploiement des interventions, afin de préparer l'industrie à répondre à la demande. Par la suite, le plan d'action déposé au conseil d'administration à l'automne 2000 consistait surtout à poursuivre la promotion de Novoclimat auprès

des consommateurs et des entrepreneurs de concert avec les partenaires initiaux du programme : Chambre de commerce du Québec, Forums énergie, Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec.

Ainsi, plus de 950 personnes ont participé à la formation des constructeurs. Ces sessions de formation ont permis à 284 entrepreneurs en construction d'obtenir leur accréditation. De plus, 71 spécialistes en ventilation ont aussi été accrédités.

Pour réaliser les inspections et offrir le soutien technique aux constructeurs, dix conseillers/évaluateurs ont été formés, constituant un réseau de conseillers en efficacité énergétique pour toutes les régions du Québec.

Au 31 mars 2001, 53 maisons Novoclimat avaient été mises en chantier, dont 10 maisons modèles. De ce nombre, 19 étaient certifiées Novoclimat. Il est à noter que les objectifs de construction avaient été revus à la baisse en cours d'année, notamment parce que les effets de la campagne de publicité, déployée en février et en mars 2001, ne se sont fait sentir qu'au printemps de cette année. Ces objectifs sont maintenant de 500 maisons, d'ici à l'été 2002.

Fait important, trois entrepreneurs ont adopté Novoclimat comme standard de construction, ce qui représente un potentiel annuel de 75 mises en chantier, qui contribueront à atteindre la cible visée.

Par ailleurs, de nouvelles ententes de partenariat ont été conclues en vue d'accroître la notoriété du concept Novoclimat. Ainsi, l'Agence s'est associée à d'autres partenaires actifs dans le milieu de l'habitation et de l'énergie : le Mouvement des Caisses Desjardins offre dorénavant le prêt hypothécaire Novoclimat. Pour leur part, Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec se sont tous deux associés à l'Agence pour réaliser des activités et des outils promotionnels pour l'industrie.

2.2.1.2 L'habitation existante : diagnostic énergétique et ÉnerGuide

En février 1999, l'Agence obtenait la licence relative à la livraison d'ÉnerGuide pour les maisons au Québec, de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada intégrant ainsi ce produit à sa stratégie dans ce secteur. Dès lors, son intervention dans le secteur résidentiel, et plus précisément dans l'habitation existante, a consisté essentiellement en un service d'analyse énergétique. Ce service permet de connaître la performance énergétique d'une résidence et de planifier les travaux de rénovation à faire en vue d'en améliorer le confort et la consommation d'énergie.

Au 31 mars 2001, 18 agents de livraison locaux offraient le service dans 10 régions administratives. Ainsi, toute la population québécoise pouvait se prévaloir du service. Les régions couvertes sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale, la Mauricie-Bois-Francs, l'Estrie, Montréal, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Laval et la Montérégie.

L'objectif était de réaliser 660 diagnostics énergétiques en 2000-2001. Quelque 520 visites ont été effectuées par les agents de livraison. La période de l'année où la demande est la plus forte pour ce produit s'étale de septembre à mai, avec des pointes marquées au moment des salons de l'habitation, en octobre et en mars.

Afin d'évaluer la stratégie de mise en œuvre de ce programme et son effet auprès de la clientèle pour ce qui est, notamment, de satisfaction à l'égard du produit et de réalisation de travaux, l'Agence participe au processus continu de contrôle de la qualité du gouvernement fédéral, qui inclut un sondage de satisfaction auprès de la clientèle échantillonnée.

En outre, les différents outils d'information élaborés en cours d'année (articles, dépliants, site Web) ont mis l'accent sur les avantages d'un diagnostic énergétique dans la planification des travaux de rénovation. Des discussions ont aussi été amorcées, notamment avec la Société d'habitation du Québec, afin de faire participer davantage les membres de l'industrie de la construction à la promotion et à la commercialisation du service de diagnostic.

2.2.1.3 La clientèle à faible revenu

Le programme d'intervention auprès des ménages à faible revenu a été mis en place en 1999-2000. En raison de la grande satisfaction de la clientèle à l'égard du service rendu, ce programme a été prolongé de trois ans, en mars 2000. Le ministère de la Solidarité sociale soutient l'Agence dans la promotion du programme auprès de sa clientèle.

L'approche retenue consiste en une visite à domicile : des conseillers informent et sensibilisent la clientèle à l'aide de conseils personnalisés relatifs à la consommation d'énergie, et des techniciens réalisent des travaux mineurs d'isolation, de calfeutrage et de scellement.

Au cours de l'année 2000-2001, de nouvelles ententes ont été conclues dans les régions de l'Outaouais, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie. Ainsi, au terme du programme, 13 500 ménages à faible revenu répartis dans ces régions et dans Montréal, la Capitale-Nationale, la Mauricie et l'Estrie, auront eu accès au programme, dont plus de 4 000 au cours de l'hiver 2000-2001. Considérant les caractéristiques des bâtiments occupés par cette clientèle, on estime que le potentiel d'économie serait d'environ 5 % de la consommation des foyers visités.

Afin d'optimiser les structures existantes et les ressources disponibles, l'Agence a privilégié de travailler, pour la réalisation des interventions, avec des organismes sans but lucratif qui travaillent déjà auprès de cette clientèle. Le tableau qui suit présente ces organismes et le nombre de visites qu'ils ont réalisées au cours des deux années d'existence du programme dans leur région respective :

PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

Nombre de visites

Organismes	1999-2000	2000-2001	Total
ACEF de la Péninsule		205	205
ACEF Estrie	300	425	725
ACEF Outaouais		211	211
AGIES (Saguenay-Lac-Saint-Jean)		359	359
Équiterre (Montréal)	566	634	1 200
Nature-action (Montérégie)		423	423
Négawatts Production inc.		250	250
Office municipal d'habitation de Gaspé		150	150
Option consommateur (Montréal)	511	648	1 159
Service d'aide au consommateur	253	277	530
Vivre en ville (Capitale-Nationale)	627	798	1 425
Total	2 257	4 380	6 637

L'Agence a versé 1,2 million de dollars à ces organismes dans le cadre du programme. Il est à noter que 43 emplois ont été créés au sein des organismes. Les personnes recrutées ont bénéficié de sessions de formation en efficacité énergétique à l'automne 2000, afin d'acquérir les connaissances requises pour réaliser les interventions.

2.2.1.4 Les jeunes et la clientèle scolaire

Dans la poursuite de la collaboration établie avec la Centrale des syndicats du Québec en vue d'une plus grande pénétration de l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (EURE) dans le milieu scolaire, l'Agence a participé à l'élaboration et au lancement, au printemps 2001, du concours le *Défi de l'EURE*.

Par ailleurs, afin de soutenir les initiatives des jeunes du secondaire et du postsecondaire en matière d'efficacité énergétique, l'Agence s'est associée à de nombreuses activités, parmi lesquelles se trouvent :

- les expo-sciences régionales, organisées par le Conseil de développement du loisir scientifique;
- le concours et le gala Énergia, mis en œuvre par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie;
- la mission éco-énergie, proposée aux jeunes par le comité central de l'environnement de la Commission scolaire de Montréal;

- le concours énergie 2000, tenu par la Société des professeurs de géographie du Québec;
- les ateliers éducatifs sur l'efficacité énergétique, offerts par le Conseil du loisir scientifique de l'Estrie;
- les expérimentations en efficacité énergétique, publiées dans le magazine jeunesse *Les Débrouillards*;

L'Agence a aussi poursuivi ses objectifs en contribuant au développement d'une nouvelle caravane de l'efficacité énergétique, lancée dans la région de l'Outaouais par le Centre de formation et récupération (CFER) de Hull.

En outre, fruit d'une collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, une importante exposition permanente a été mise en place à la Cité de l'énergie de Shawinigan. Cette exposition, qui sera ouverte au public jusqu'en octobre 2003, permet de sensibiliser et d'informer les jeunes et le grand public en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et aux changements climatiques. Inaugurée en juin 2000 par le ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de l'Agence, monsieur Jacques Brassard, cette exposition a accueilli dès sa première année une centaine de milliers de visiteurs. L'animation est assurée par une équipe encadrée par le Centre communautaire en efficacité énergétique.

2.2.1.5 Les équipements et les appareils

Certaines actions ont été mises en œuvre afin de sensibiliser les consommateurs à l'utilisation d'équipements et d'appareils moins énergivores que d'autres. Ainsi, la reconnaissance de l'étiquette ÉnerGuide sur les appareils permet des choix éclairés au moment de l'achat d'électroménagers. Ces renseignements sur l'étiquetage sont présentés notamment dans le guide d'efficacité énergétique publié en collaboration avec le magazine *Protégez-vous* à l'automne 2000.

Par ailleurs, les données disponibles sur la consommation d'énergie des divers appareils sont fournies aux ménages visités dans le cadre du programme d'intervention auprès des ménages à faible revenu. Ainsi, cette consommation est pleinement prise en compte dans l'analyse de la facture d'énergie de ces ménages.

2.2.1.6 Les logements multifamiliaux

L'Agence s'était donné comme objectif d'étudier diverses possibilités d'intervention dans les logements multifamiliaux, et ce, à partir d'expériences similaires dans d'autres provinces, États ou pays. Ainsi, un projet de partenariat avec l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ-SOMHAC) est en cours pour évaluer une technique de transformation de réservoirs à eau chaude en chauffe-eau instantanés dans des tours d'habitation.

Un projet de démonstration a également lieu dans une tour d'habitation de Montréal. Il vise à démontrer les solutions de remplacement offrant le meilleur rendement pour le chauffage et la climatisation.

2.2.2 La clientèle institutionnelle

2.2.2.1 Le programme d'intervention dans le secteur institutionnel

Le programme d'intervention dans le secteur institutionnel a pour but de susciter et de soutenir des initiatives ou interventions susceptibles de mener à la mise en place de mesures ou à la réalisation de travaux pouvant réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments des réseaux public et privé de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Le programme couvre le parc existant de bâtiments appartenant aux établissements de ces réseaux. Il exclut cependant les édifices appartenant à la Société immobilière du Québec, à la Société d'habitation du Québec ou aux gouvernements municipaux, ou administrés par ces organismes.

Le programme couvre deux types d'intervention pour lesquelles l'Agence paie 50 % du coût total :

- les analyses énergétiques pour un maximum de 1 000 \$;
- les études de faisabilité pour un maximum de 10 000 \$.

Les Forums énergie entreprennent les démarches requises pour susciter des projets. Ils ont également la responsabilité d'en faire une première sélection et de transmettre au Comité national de gestion ceux qui répondent aux critères de sélection.

En 2000-2001, l'Agence, de concert avec les Forums énergie, a poursuivi la promotion du programme auprès des gestionnaires du secteur de la santé, des services sociaux et de l'éducation. La cible fixée pour l'année consistait à un engagement de 75 % du budget total de 1 800 000 \$ pour la réalisation d'études et d'analyses. Ainsi, au 31 mars 2001, 73 projets couvrant 363 bâtiments avaient été acceptés, pour un engagement global de l'Agence de 1 372 000 \$. Le coût total de ces analyses et de ces études est de 3 270 000 \$.

Compte tenu que la dépense énergétique de ces bâtiments s'élève à près de 64 millions de dollars annuellement, on estime les économies potentielles à environ 6,4 millions de dollars, soit 10 % des coûts.

Au fur et à mesure que les rapports d'analyses et d'études sont reçus à l'Agence, un inventaire des mesures répertoriées par catégories de bâtiments est élaboré. Le bilan de même que les mesures les plus prometteuses seront diffusés aux intéressés au moyen d'un bulletin intitulé *Nouvelles en efficacité énergétique*, dont le premier numéro a été lancé en mars 2001.

2.2.2.2 Le secteur municipal

Une trousse de sensibilisation en efficacité énergétique pour le milieu municipal a été éditée et diffusée dans le réseau des municipalités, à l'automne 2000, notamment à l'occasion du Salon des affaires municipales, en marge du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités. Plus d'une cinquantaine de trousse sont actuellement en circulation et suscitent beaucoup d'intérêt, particulièrement chez les intervenants en environnement au sein des municipalités.



L'Agence a aussi diffusé, auprès de l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC), les résultats de son projet réalisé dans les MRC de Nicolet-Yamaska, de l'Islet et du Fjord-du-Saguenay. Ce projet avait pour objectif l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans le processus de planification du territoire d'une MRC de même que l'analyse énergétique de bâtiments municipaux. Les résultats ont aussi été transmis à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la Ville de Québec, de même qu'aux cégeps de Limoilou, de Trois-Rivières et de Jonquière, partenaires importants dans la réalisation du projet.

Par ailleurs, des discussions ont été amorcées avec l'AQME et la FQM afin de créer un réseau de municipalités de 25 000 habitants et plus, et d'organiser des forums de discussions sur la problématique de l'énergie dans les villes.

Enfin, en collaboration avec l'Association des arénas du Québec, l'Agence participe à trois projets de démonstration. Ils visent l'optimisation de la consommation d'énergie dans un nouvel aréna, dans un aréna où sont apportées des modifications majeures et dans un aréna où l'on optimise le fonctionnement des équipements déjà présents. Ces projets permettront le développement de l'expertise québécoise dans le domaine de la réfrigération, tout en fournissant des exemples concrets aux propriétaires d'arénas.

2.2.2.3 La santé et l'éducation

Une fois de plus, à l'automne 2000, l'Agence a produit, à partir des données colligées, un bilan de la consommation d'énergie dans le secteur de la santé et de l'éducation. Ce bilan a pour objet de montrer l'évolution de la performance et de la consommation d'énergie du secteur public et d'assister les autorités dans leurs efforts vers une saine gestion de l'énergie. Il contient également des données énergétiques en provenance d'autres acteurs du secteur public : Société d'habitation du Québec (SHQ), Société immobilière du Québec (SIQ), Société d'assurance automobile du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère de l'Environnement du Québec.

Par ailleurs, la collecte de nouvelles données sur la consommation d'énergie dans le secteur public (santé, éducation, SHQ, SIQ) a été entreprise, en modifiant le formulaire de cueillette afin que soient colligés certains renseignements nécessaires pour établir des indicateurs énergétiques nationaux et régionaux.

2.2.3 La clientèle industrielle

2.2.3.1 Le programme de promotion de l'efficacité énergétique

Le programme de promotion de l'efficacité énergétique a pour objectif de susciter et de soutenir, financièrement et professionnellement, divers types d'activités, notamment en matière

- d'information et de sensibilisation;
- de formation et d'éducation;
- d'évaluation et de démonstration des avantages associés à des technologies ou à des mesures spécifiques (normes, inspectorat, programmes, etc.);

- de recherche et de développement;
- de stimulation de l'industrie de l'efficacité énergétique québécoise;
- de rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique québécoise à l'étranger.

En outre, afin de se rapprocher des décideurs au sein de cette clientèle et de mieux répondre à leurs besoins particuliers, l'Agence a appuyé la mise en place d'un forum et d'une vitrine en efficacité énergétique au Salon le Monde des affaires, prévu en mai 2001.

Depuis avril 2000, un projet de démonstration dans le secteur des pâtes et papier suit son cours. Il s'agit d'une campagne de vérification des centrales thermiques de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ). Le processus de sélection d'un consultant et de recrutement des dix usines requises a été amorcé.

Par ailleurs, l'industrie des aliments et boissons est le plus important des secteurs manufacturiers au Québec. La facture énergétique de ce secteur se situe à environ 200 millions. On constate qu'il est caractérisé par une grande fragmentation (nombre important d'entreprises dont la taille varie considérablement) et une grande diversité de produits. Cependant, tant le secteur et les procédés de fabrication sont variés, les possibilités de réduire la consommation énergétique sont particulièrement nombreuses et la connaissance et l'information dispersées.

Compte tenu de ce contexte, l'Agence s'est associée au Laboratoire de recherche en diversification énergétique du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, aussi appelé CANMET, afin de réaliser un guide sur les possibilités d'accroître l'efficacité énergétique dans l'industrie agroalimentaire. L'objectif consiste à répertorier et à regrouper les possibilités et les méthodes permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées. L'étude porte plus particulièrement sur les secteurs suivants pour lesquels l'énergie est utilisée dans de nombreuses opérations telles que le chauffage, le refroidissement, le nettoyage, le conditionnement :

- industrie de la viande (viande rouge et volaille);
- industrie du lait et de sa transformation;
- industries de la bière et des boissons.

Cette démarche permettra, lorsqu'elle sera rendue à terme, d'orienter les industries de l'agroalimentaire dans leur démarche de réduction de la consommation énergétique.

Dans l'industrie des produits chimiques et pétrochimiques, l'Agence s'était fixée comme objectif, pour 2000-2001, d'établir une stratégie d'action en ce qui concerne les besoins du secteur.

L'industrie des produits chimiques est constituée de onze secteurs dont le secteur le plus énergivore est celui des produits chimiques inorganiques. Bien que ce secteur ne compte que 40 industries, ce qui ne représente qu'une proportion de

10,5 % du nombre des industries de produits chimiques, il met en cause 68,2 % des coûts d'énergie. En raison de son importance, le secteur des produits chimiques inorganiques sera ciblé en priorité.

En plus d'avoir déterminé sa cible prioritaire, l'Agence a esquissé un programme d'interventions pour ce secteur. Ce programme visera notamment à

- sensibiliser les acteurs de l'industrie des produits chimiques à l'efficacité énergétique;
- démontrer à l'industrie les économies réalisables par l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- stimuler les investissements en efficacité énergétique dans le secteur.

En se penchant sur les possibilités de recherche et de développement sur de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés, l'Agence s'est notamment associée à l'INRS afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'électrolyse lors de la production de chlorate de sodium, largement utilisé pour le blanchiment de la pâte à papier. En effet, au cours des dernières années, l'INRS-Energie et Matériaux et Hydro-Québec, par son institut de recherche, ont joint leurs efforts à ceux d'autres partenaires industriels et institutionnels dans un projet de recherche et de développement de nouveaux matériaux. Ce projet vise à mettre au point de nouvelles électrodes pour la synthèse du chlorate de sodium, qui soient plus performantes que celles actuellement utilisées dans l'industrie. Celles-ci permettraient une économie de 10 % de la consommation d'énergie électrique à cette étape du procédé, qui représente à lui seul plus de 50 % du coût énergétique global de cette réaction.

L'Agence encourage également la recherche et le développement dans les PME québécoises. Dans le domaine du transport, l'Agence est associée à une entreprise de l'Estrie dans l'élaboration d'un système permettant l'accumulation de froid pour les camions transportant des produits surgelés. L'utilisation de l'électricité au lieu du diesel permet d'économiser 5 260 litres de carburant par camion par année, tout en diminuant annuellement le CO₂ émis de 14 tonnes par camion. L'utilisation d'un système à compresseur hermétique couplé à un moteur électrique contribue également à diminuer considérablement les risques de fuite de réfrigérant. Finalement, l'entretien d'un moteur à explosion nécessite des vidanges d'huile périodiques. Les effets environnementaux liés aux fuites d'huile, aux traitements des huiles et des filtres usés sont éliminés par l'utilisation d'un moteur électrique.

2.2.4 Le transport et ses clientèles

2.2.4.1 L'élaboration d'interventions particulières

Au cours de l'année 2000-2001, trois projets-pilotes ont été mis en place dans le domaine des véhicules lourds, conformément au Plan d'action québécois sur les changements climatiques. Onze entreprises de camionnage, provenant de trois secteurs différents, ont répondu positivement à une invitation à offrir, dans leurs entreprises, des sessions de formation destinées aux chauffeurs et aux gestionnaires. Ces sessions portent principalement sur deux mesures pouvant générer des économies d'énergie, soit la méthode de conduite et les spécifications mécaniques.

En cours d'année, l'Agence a continué de suivre et de soutenir différents projets de développement de véhicules électriques et de véhicules à carburant alternatif, lesquels permettraient une réduction des émissions de CO₂. Parmi ces projets se trouvent :

- projet Montréal 2000 : 25 véhicules électriques en fonction;
- projet Argo-Tech : deux véhicules avec piles lithium-polymère en démonstration depuis l'automne 2000;
- présence du Québec au Symposium international EVS-17 (*Electric Vehicle Symposium*) qui a eu lieu du 12 au 17 octobre 2000, à Montréal.

2.2.4.2 Le soutien aux activités de sensibilisation

En 2000-2001, l'Agence a continué à soutenir les organismes en vue de promouvoir l'utilisation du transport en commun en milieu urbain. Ainsi, divers organismes ont bénéficié de son appui pour la tenue d'événements thématiques, dont :

- Journée de l'air pur à Montréal (7 juin 2000), organisée par Transport 2000 en collaboration avec divers partenaires.
- Défi transport lancé dans toutes les villes du Québec à l'occasion de la Journée de l'air pur 2000, par l'Union québécoise pour la conservation de la nature.
- Semaine du transport en commun à Québec (25 septembre au 1^{er} octobre 2000), organisée par le Comité régional des usagers du transport en commun.

En outre, l'Agence s'est associée à plusieurs reprises en cours d'année au CAA-Québec afin de sensibiliser et d'informer les automobilistes quant aux effets, sur leur facture de carburant, de leur méthode de conduite, du choix de leur véhicule et de son entretien.

2.3 Les activités – Volet corporatif

2.3.1 L'établissement d'indicateurs et l'évaluation de potentiels

Deux dossiers importants sont menés au regard des indicateurs, soit celui de l'établissement des indicateurs d'efficacité énergétique et celui de l'évaluation des potentiels d'efficacité énergétique.

Le dossier des indicateurs d'efficacité énergétique se réalise dans le cadre du partenariat avec la Chaire en économie de l'énergie électrique de l'Université Laval. Les travaux visent l'établissement d'indicateurs pour le Québec, selon les secteurs d'activité, à partir de la méthodologie utilisée par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada. Naturellement, cette méthodologie doit être adaptée aux particularités du Québec. Des premiers résultats seront disponibles en 2001-2002 (secteur résidentiel).

En ce qui a trait au dossier des potentiels d'économie d'énergie, une première collaboration s'est établie avec Hydro-Québec. Dans ce cadre, les potentiels des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel seront évalués. L'approche privilégiée pour ces marchés est de nature micro-analytique. Elle consiste à définir un certain

nombre de clients ou bâtiments types représentatifs et à y appliquer les mesures d'efficacité énergétique. Par la suite, les économies réalisées sont étendues à l'ensemble de la population que représente ce client ou bâtiment type. Les résultats de cette analyse seront disponibles en 2001-2002.

2.3.2 L'action internationale

L'action internationale menée par l'Agence consiste à créer des liens avec des partenaires institutionnels étrangers afin de les assister dans la conception et la mise en œuvre d'activités et de programmes. S'il y a lieu, certains de ces programmes ou activités sont soumis à des organismes de financement international.

Cette approche permet à l'Agence de contribuer au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique québécoise.

Actuellement, l'Agence entretient des liens étroits avec la France, l'Espagne (Catalogne), la Tunisie et l'Algérie. Elle a également des contacts dans plusieurs pays d'Afrique, notamment avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement des pays francophones, ainsi qu'en Pologne.

En outre, au cours de l'année, l'Agence a participé à différentes missions commerciales à l'étranger, dont :

- la mission du ministre des Finances du Québec au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban, du 25 septembre au 8 octobre 2000;
- la mission du ministre du Commerce international du Canada au Maroc et en Algérie, du 10 au 15 octobre 2000.

2.3.3 Les activités d'information

L'Agence s'était donnée comme objectif pour l'année 2000-2001 de fournir à la clientèle, par divers moyens, une information pertinente à la prise de décision. Cet objectif l'a guidée dans l'ensemble de ses interventions, tant dans la quinzaine de commandites octroyées, la trentaine d'événements auxquels elle a participé, que dans la quinzaine de publications produites et diffusées.

Ainsi, les divers congrès et salons auxquels l'Agence a participé lui ont fourni l'occasion de se rapprocher et d'échanger de l'information avec ses clientèles sectorielles. Toujours soucieuse de rendre l'information adaptée aux différents besoins, ces événements lui permettent non seulement de sensibiliser et d'informer la clientèle, mais aussi d'améliorer ses connaissances sectorielles.

De plus, en participant à la semaine de l'énergie, tenue au mois de novembre et mise en œuvre par les Forums énergie, l'Agence s'assure un accès privilégié auprès de la clientèle des gens d'affaires, de même que l'ensemble des consommateurs d'énergie.

Le bulletin du centre de veille sur l'énergie a été délaissé en faveur de la refonte du site Web, et ce, afin de rendre le site plus dynamique par une information de pointe, disponible au jour le jour.



2.3.4 La gestion interne

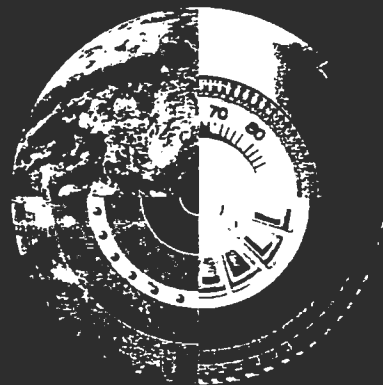
Entreprise depuis un peu plus d'un an, la démarche conduisant à l'accréditation ISO 9001 : 1994 a été menée rondement au cours de l'année. L'Agence a établi un système qualité qui respecte les prescriptions de la norme ISO 9001 : 1994 pour s'assurer que les produits et services fournis sont conformes à toutes les exigences spécifiées. Elle s'est ainsi engagée dans un processus d'amélioration continue afin de satisfaire sa clientèle.

Dans ce cadre, la direction et le personnel se sont engagés :

- à satisfaire les besoins évolutifs de leurs clients, de leurs partenaires et de leur collaborateurs, tout en plaçant les intérêts de la collectivité au premier rang de toutes leurs interventions;
- à accomplir leur travail avec courtoisie, équité, rigueur et diligence, dans le respect de leurs clients, de leurs partenaires et de leurs collaborateurs;
- à accorder une importance de premier plan au développement de leur expertise et à mettre en place des mécanismes favorisant l'échange permanent et continu de l'information;
- à choisir des fournisseurs et des sous-traitants en fonction de leur capacité à fournir des produits et services de qualité;
- à développer et à maintenir un système qualité approprié aux besoins de l'Agence.

En janvier 2001, tout le personnel visé par les articles et processus du système qualité a participé à la formation qui leur était destinée. Cette étape était essentielle au bon fonctionnement des activités.

Agence de l'efficacité énergétique



États financiers

de l'exercice terminé

le 31 mars 2001

0

1

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	32
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	33
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et dépenses et excédent	34
Bilan	35
Flux de trésorerie	36
Notes complémentaires	37 à 40

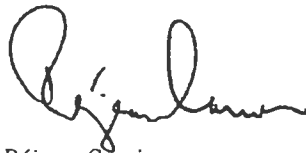
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Réjean Carrier
Directeur général
Québec, le 31 mai 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Breton". The signature is stylized and written in a cursive-like font.

Guy Breton, FCA
Québec, le 31 mai 2001

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001**

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	5 844 021 \$	5 322 119 \$
Contribution — Autres partenaires	571 193	—
Autres revenus	46 530	—
	<u>6 461 744</u>	<u>5 322 119</u>
 DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	2 813 389	1 923 918
Commandites et représentation	299 240	184 944
Traitement et avantages sociaux	1 946 625	2 100 469
Honoraires professionnels et frais administratifs	342 051	486 837
Frais de communications	197 623	142 451
Formation	3 354	12 208
Loyer	122 602	98 578
Fournitures	65 069	37 564
Entretien et réparations	8 460	8 136
Prêt douteux	114 400	138 133
Amortissement des immobilisations	33 282	44 478
	<u>5 946 095</u>	<u>5 177 716</u>
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	 515 649	 144 403
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>597 020</u>	<u>452 617</u>
 EXCÉDENT À LA FIN	 <u>1 112 669 \$</u>	 <u>597 020 \$</u>

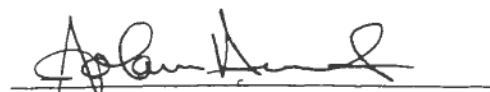
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
AU 31 MARS 2001

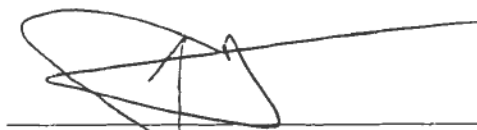
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	1 754 412 \$	753 742 \$
Débiteurs	350	350
À recevoir du ministère des Ressources naturelles	386 167	683 000
Prêt encaissable à court terme (note 4)	<u>50 000</u>	<u>31 250</u>
	2 190 929	1 468 342
Prêts (note 4)	102 884	134 155
Immobilisations (note 5)	<u>87 419</u>	<u>66 133</u>
	2 381 232	1 668 630
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	891 519	796 192
Revenus perçus d'avance	<u>68 876</u>	<u>—</u>
	960 395	796 192
Provision pour congés de maladie	<u>241 191</u>	<u>208 441</u>
	1 201 586	1 004 633
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	<u>1 112 669</u>	<u>597 020</u>
	<u>1 179 646</u>	<u>663 997</u>
	<u>2 381 232 \$</u>	<u>1 668 630 \$</u>

Engagements (note 7)

Pour le conseil d'administration



Johanne Desrochers, B.A.A., caé
Pdg A.I.C.Q.



Pierre Martel
vice-président principal, Ultramar Ltée

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001**

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	515 649 \$	144 403 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	33 282	44 478
Prêts douteux	114 400	138 133
Gain sur disposition d'immobilisation	(185)	—
	<u>663 146</u>	<u>327 014</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	—	19 686
Diminution du compte à recevoir du ministère des Ressources naturelles	296 833	2 943 975
Variation des créditeurs	95 327	(3 672 086)
Augmentation des revenus perçus d'avance	68 876	—
Augmentation de la provision pour congés de maladie	32 750	125 571
	<u>493 786</u>	<u>(582 854)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>1 156 932</u>	<u>(255 840)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(134 138)	(233 588)
Remboursement de prêts	32 259	—
Acquisitions d'immobilisations	(56 568)	(24 040)
Produit de disposition d'immobilisation	2 185	—
	<u>(156 262)</u>	<u>(257 628)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(156 262)</u>	<u>(257 628)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) —		
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	1 000 670	(513 468)
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>753 742</u>	<u>1 267 210</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u><u>1 754 412 \$</u></u>	<u><u>753 742 \$</u></u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée le 22 octobre 1997 par la loi spéciale (L.Q., 1997, chapitre 55), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Entreprises et organismes d'État	176 889 \$	128 000 \$
Entreprises privées	254 382	96 840
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	297 250	56 000
Établissements de santé et de services sociaux	5 000	8 750
Organismes sans but lucratif du secteur privé	<u>2 079 868</u>	<u>1 634 328</u>
	<u>2 813 389 \$</u>	<u>1 923 918 \$</u>

4. PRÊTS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Prêts, sans intérêts, remboursables à échéances fixes en 2002 et 2003	129 738 \$	110 000 \$
Prêt, sans intérêt, remboursable sous forme de redevances	23 146	24 155
Prêt, sans intérêt, remboursable en 2000 sous condition d'exploiter les résultats du projet	<u>—</u>	<u>31 250</u>
	<u>152 884</u>	<u>165 405</u>
Prêts douteux		
Prêts, sans intérêts, remboursables sous forme de redevances	409 650	355 000
Prêts, sans intérêts, remboursables de 2001 à 2003 sur respect de conditions prévues aux ententes	<u>66 750</u>	<u>49 633</u>
	476 400	404 633
Provision pour prêts douteux	<u>(476 400)</u>	<u>(404 633)</u>
	<u>—</u>	<u>—</u>
	152 884	165 405
Prêt encaissable à court terme	<u>50 000</u>	<u>31 250</u>
	<u>102 884 \$</u>	<u>134 155 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	2001		2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel roulant	73 700 \$	31 909 \$	41 791 \$
Mobilier et équipement	19 797	11 946	7 851
Équipement informatique	102 327	64 550	37 777
	<u>195 824 \$</u>	<u>108 405 \$</u>	<u>87 419 \$</u>

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Subventions octroyées	552 847 \$	333 015 \$
Fournisseurs	191 289	191 604
Traitements et avantages sociaux	45 211	205 789
Vacances courues	102 172	65 784
	<u>891 519 \$</u>	<u>796 192 \$</u>

7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2001 se répartit comme suit :

2002	1 942 682 \$
2003	272 602
2004	30 000
2005	—
	<u>2 245 284 \$</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 66 650 \$ (2000 : 89 401 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 5,22 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (5,02 % pour les participants non syndiqués). À la suite des modifications apportées au régime, à compter du 1^{er} janvier 2000, le taux de cotisation de l'employeur pour le service régulier correspond à 3,51 % du salaire admissible pour les participants syndiqués (0,79 % pour les participants non syndiqués).

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.